

— Séance du 3 juin 2020 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Miguel NIEWIADOMSKI.

Absents avec pouvoir : Géraud BRÉZIN à José HERBET.

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

Délégations au maire :

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de donner délégation au maire pour la durée du mandat concernant les opérations courantes de la gestion de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention de donner délégation au maire pour :

- La signature des actes nécessaires à la gestion de la commune y compris les marchés publics ;
- La formation des agents et des élus et le remboursement de leurs frais de déplacement ;
- Le recours à l'emprunt en cas de besoin ;
- Le recrutement des emplois aidés et occasionnels ;
- Représenter la commune en justice ;
- Encaisser des remboursements de sinistres.

Jurés d'assises 2021

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2020, et désigne à l'unanimité les personnes suivantes, soit :

- DUMESNIL Jean-Jacques né le 19 mars 1960 à Picquigny domicilié 159 rue d'Amour à Picquigny
- DELAVIER Patrice né le 07 novembre 1955 à Crouy domiciliée 120 rue du Trait de Picquigny à Picquigny ;
- SUEUR Renaud né le 20 février 1979 à Amiens domicilié 219 rue du Marais à Picquigny.

Redevance d'occupation du domaine public : ENEDIS, ORANGE, GRDF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2020 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs ORANGE, ENEDIS et GRDF

- ORANGE : 41,06 € par km en souterrain et 55,54 € par km en aérien. Soit 794,66 € par an ;
- ENEDIS : 314,94 € par an ;
- GRDF 217,36 € par an

Encaissement de chèque

D'un montant de 37,90 € de M. NIEWIADOMSKI Miguel concernant la fourniture de photocopies de documents budgétaires et de la liste électorale au nombre de 379 copies à 0,10 €

Renouvellement de baux au groupe scolaire et au presbytère

trois baux sont à renouveler, deux au groupe scolaire et un au presbytère, soit :

- DEVISSE Eloïse à compter du 01/05/2020
- MILLE Jean René à compter du 01/06/2020
- JORON Thomas à compter du 01/06/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler les baux suivants

- DEVISSE Eloïse à compter du 01/05/2020 pour une durée de 18 mois moyennant un loyer mensuel de 410 €
 - MILLE Jean-René à compter du 01/06/2020 pour une durée de 18 mois moyennant un loyer mensuel de 515 €
- et de renouveler le bail suivant par 14 voix pour et une abstention, soit :
- JORON Thomas à compter du 01/06/2020 pour une durée de 18 mois moyennant un loyer mensuel de 450 €.

Fiscalité directe locale 2020 : vote des taux

taxe d'habitation : 19,24 % (taux bloqué compte tenu de sa suppression)

foncier bâti : 21,69 %

foncier non bâti : 28,71 %

Monsieur le maire rappelle que ces taux demeurent inchangés depuis de nombreuses années.

Désignation des membres de la commission communale des impôts

Il convient de désigner les membres devant faire partie de la commission communale des impôts, soit 12 titulaires et 12 suppléants, l'administration des impôts ne devant retenir que 6 membres de chaque catégorie. Parmi ces membres, deux personnes doivent être domiciliées hors de la commune (titulaire et suppléant) et deux doivent être propriétaires de bois.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent à l'unanimité la liste des personnes suivantes :

Membres titulaires

BÉCUE Francis 128 rue du 60^e R.I. Picquigny
BEDNARZ Ludovic 74 rue au delà du Pont Picquigny
BENOIT Gérard 57 rue Jean-Jacques Rousseaux Picquigny
BRUNEEL Philippe 109 rue Jean Choquet Picquigny
BULARD Francis 285 rue Jean Choquet Picquigny
COMONT Didier 379 rue Jean Choquet Picquigny
DARRAC Xavier 26 Allée du Château Picquigny
DELORY Jean-Pierre 395 Cavée d'Airaines Picquigny
ÉLOI Michel 487 rue Jean Choquet Picquigny ROUSSEAU Jean
« propriétaire de bois » 124 rue Jean Choquet Picquigny
GUILLOU Nicolas 80310 Crouy Saint Pierre
HUMEZ Denise 404 rue Jean Choquet Picquigny
LENNE Jocelyne 20 rue des Templiers Picquigny

Membres suppléants

BONTE Jean-Luc 9 rue Caudron 80000 Amiens
BOULNOIS Pascal 497 rue Jean Jacques Rousseaux Picquigny
DARRAS Jean-Marc 158 rue de la Chaussée-Tirancourt Picquigny
DELPORTE Jean-Michel 328 Cavée de la Vigne Picquigny
DUPUIS Gilles 100 rue Jean Choquet 80310 Picquigny « propriétaire de bois »
FRANQUEVILLE Jean-Paul 69 rue des Chanoines Picquigny
HERBET Lionel 384 rue Jean Choquet Picquigny
LENGLET Jean-Pierre 63 rue des Chanoines Picquigny
PADÉ Patrice 231 rue Jean-Jacques Rousseaux Picquigny
POUSSET Alain 311 rue de la Chaussée-Tirancourt Picquigny
ROUSSEAU Colette 127 rue de la Chaussée-Tirancourt Picquigny
SANSELME Bernard 80 Place du Général de Gaulle Picquigny.

Vente d'une parcelle à M. et Mme Benoit JACQ

Lors d'une précédente réunion une parcelle de terrain cadastrée AE 338 avait été cédée à M. et Mme Benoit JACQ pour un montant de 600 €, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Or, l'accès à la dite parcelle se fait par une parcelle cadastrée AE 341, laquelle donne également accès à la propriété de Mme FICHEUX.

M. et Mme Benoit JACQ désirent acquérir cette parcelle ; une servitude de passage sera créée pour que Mme FICHEUX puisse toujours avoir accès à sa propriété.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention décide de céder ladite parcelle à M. et Mme Benoit JACQ cadastrée AE 341, dont le prix de vente est fixé globalement avec la parcelle AE 338 à 800 €, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur et autorise le maire à signer l'acte de vente.

Communications diverses :

- Les nouveaux candélabres rue du Vieux Chauffour sont installés.
- Le nettoyage de l'étang fermé a eu lieu pour un coût de 1200 €.
- De nombreuses personnes demandent si un centre de loisirs va être organisé pour l'été. L'équipe municipale n'est pas très favorable à une ouverture compte tenu des règles sanitaires encore en vigueur. Néanmoins, un accueil pourrait être envisagé mais uniquement en garderie.
- L'Escalier Saint Jean a été restauré ; un travail de qualité a été réalisé et Monsieur le maire tire son chapeau aux employés communaux qui l'ont réalisé et notamment M. Christophe MONIAUX.

- En réponse à Monsieur NIEWIADOMSKI Miguel, pour le voyage scolaire au château de la Loire, il est précisé que : pour les CM2 , le voyage va être remboursé et une carte de 80 € à Carrefour sera allouée par le SIVOS, à chaque élève de CM2 à dépenser en fournitures scolaires ; quant au CM1, le voyage est reporté en 2021 ; les paiements sont conservés et serviront à financer le voyage l'année prochaine.

- Et que pour les employés de la commune, pendant le confinement, aucun salarié n'a été placé en chômage partiel ; bien sûr, des horaires ont été adaptés en fonction du respect des mesures sanitaires mais les salaires ont été intégralement versés
- La bibliothèque ouvre à nouveau le jeudi 4 juin de 15 h à 18 h sur rendez-vous à prendre en mairie.